



LIGUE D'AQUITAINE DE HANDBALL

Association de la loi 1901
Siège Social : 174 avenue du Truc – 33700 MERIGNAC

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DIRECTEUR

Du 30 JUIN 2011

Présents : Francis CONQUES, Sylvie GAÜZERE, Eric JULLIG, Irène MEROP-VICENS,

Excusé : JP FEUILLAN

Sous la présidence de Marie-Christine BIOJOUT.

La séance est ouverte à 18H30, en réunion téléphonique.

1. Démission

Le Bureau Directeur prend acte de la démission, envoyée à la présidente MC.BIOJOUT, de Madame Martine VALLET, du conseil d'administration de la Ligue.

2. Comité des Landes

Le Bureau Directeur de la Ligue prend acte, de la démission de Madame Christiane CARASSUS, de son poste de Présidente du Comité des Landes.

Le Bureau Directeur tient à remercier Christiane Carassus de sa forte implication durant de nombreuses années au Comité des Landes. Ses différentes actions ont permis le développement du comité aussi bien en nombre de licenciés que de clubs.

Le Bureau Directeur prend acte de la nouvelle composition du Comité Directeur du Comité des Landes :

-Madame Valérie DUPIN	Présidente
-Monsieur Jean-François ZUBILLAGA	Vice-président
-Monsieur Philippe LAIGLE	Vice-président Délégué
-Monsieur Alain LAMONTAGNE	Trésorier
-Madame Sylvie GAÜZERE	Secrétaire Générale
-Madame Françoise LASSALLE	Présidente de la commission sportive
-Monsieur Claude GAÜZERE	Président de la commission d'arbitrage
-Monsieur Jean-François ZUBILLAGA	Président de la commission technique
-Madame Carine COUTELLIER	Présidente de la commission de discipline

Le Bureau Directeur félicite la nouvelle équipe et lui souhaite pleine réussite dans la mise en place de leurs différents projets. La structure ligue reste bien évidemment à leur service pour toute aide dont ils jugeraient avoir besoin.

3. Rencontres Guy Otternaud

Le Bureau Directeur remercie le Club de Médoc Handball, pour son investissement dans l'organisation des Rencontres Guy Otternaud.

Il remercie également Olivier Krumboltz et Eric Baradat qui répondent toujours présents à nos sollicitations d'interventions à ces rencontres.

Le Bureau Directeur remercie tous les intervenants qui ont permis, grâce à leurs interventions, que ces quatrièmes rencontres soient un succès, et y associe les présidents des clubs de ces intervenants.

Le Bureau Directeur remercie les membres de l'ETR présents.

4. Jubilé Stéphanie CANO

Le Bureau Directeur, félicite et remercie le comité d'organisation du jubilé de Stéphanie CANO. Cet évènement au delà de fêter l'emblématique ex capitaine de l'équipe de France féminine, a su rassembler l'élite du handball féminin et des licenciés anonymes. Grande réussite et belle image de notre sport.

5. Convention comité 40 et 47

Marie-Christine BIOJOUT prendra contact avec les comités des Landes et du Lot et Garonne pour définir les missions de P.LOUSTAU pour la saison 2011/2012 sur le territoire de ces deux structures.

6. Conseil d'Administration

I. MEROP-VICENS, fait part au Bureau Directeur, de la vacance de 3 postes au sein du Conseil d'administration de la Ligue : 1 dans le Bureau Directeur, 1 dans les présidents de commission, 1 dans les membres.

7. Candidature

Le vendredi 24 juin 2011, les membres du Bureau Directeur de la Ligue, les représentants du Bureau Directeur du Comité de Dordogne et Didier Bizord, représentant des comités, se sont réunis. L'objet de cette réunion était une éventuelle candidature à l'organisation d'un match de l'équipe de France masculine : France / Slovaquie les 3 ou 5 novembre prochains à Boulazac en Dordogne. Il a été décidé à l'unanimité que le territoire aquitain se porterait candidat. Dans le cas où notre candidature serait retenue l'organisation serait confiée à la ligue et au Comité de Dordogne.

8. Handball 1^{ER} pas

La Ligue a été sollicitée pour un article dans « approches du handball », sur le hand 1^{er} pas en Aquitaine. Le Bureau Directeur mandate Aurélie MILHE pour prendre contact avec le club de Bègles, club actif sur cette thématique.

9. Courrier du club d'Agen

Le club d'Agen a sollicité la Ligue pour une autorisation de mise en place d'une convention avec le club de Toulouse. Dans le cas où cette demande ne concerne pas le coté sportif (entente entre équipes par exemple), et qu'elle concerne un club hors territoire aquitain, le Comité Directeur de la Ligue n'a pas compétence pour donner son aval. Le club d'Agen est seul décideur. Le Bureau Directeur espère que cette convention, dont il n'a pas connaissance des détails, permettra le développement de notre discipline sur le territoire du Lot et Garonne et souhaite dans ce cas une entière réussite aux différents acteurs.

La séance est levée à 20h15.

La Présidente



Marie-Christine BIOJOUT

La Secrétaire Générale



Irène MEROP-VICENS